



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conseil des droits de l'homme

57^e session (9 Septembre-9 Octobre 2024)

Point 3 : Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Déclaration orale *Vérifier à l'audition*

Examen des rapports du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement (A/HRC/57/38, 25 juin 2024)

Monsieur le Président,

Le CETIM réitère son appui au Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement.

En effet, ce droit concerne les pays du Sud comme ceux du Nord où la situation est inquiétante. On y constate la dislocation de la cohésion sociale, la montée du chômage, du racisme, de l'insécurité et de la précarité, la militarisation, etc.

Les pays du Nord opposent bien souvent les Objectifs du développement durable (ODD) au droit au développement. Pourtant, même le Secrétaire général de l'ONU reconnaît que les ODD sont voués à l'échec. Pour rappel, les ODD ne remettent pas en cause les politiques néolibérales à l'origine du maldéveloppement et des inégalités. De plus, leur réalisation est principalement confiée aux sociétés transnationales.

De nos jours, les besoins essentiels de presque la moitié de la population mondiale ne sont pas satisfaits. Les services publics sont dévastés, les assurances sociales confiées aux agents privés, le système financier international est à la dérive, la dette extérieure continue à étrangler les pays du Sud, les dépenses militaires augmentent de manière vertigineuse. Il faut donc rompre avec ce modèle dévastateur.

Les États, aussi bien du Sud que du Nord, doivent s'engager résolument en faveur du droit au développement. Cet objectif intéresse tous les pays en raison de l'interdépendance entre les nations. Il est urgent de renforcer les services publics et la coopération internationale afin de créer les conditions propices pour la mise en œuvre de ce droit.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 20 septembre 2024